

Concertation préalable

Aménagement de l'échangeur de Guémar

Du 30 octobre au 24 novembre 2017

Sécurité de
l'accessibilité
à Colmar



**Votre
avis
nous
intéresse**



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

Le mot du Préfet du Haut-Rhin

Concertation préalable
(articles L103-2 et R103-1 du Code de l'Urbanisme) du 30 octobre au 24 novembre.

Maître d'Ouvrage

L'État, représenté par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Financement

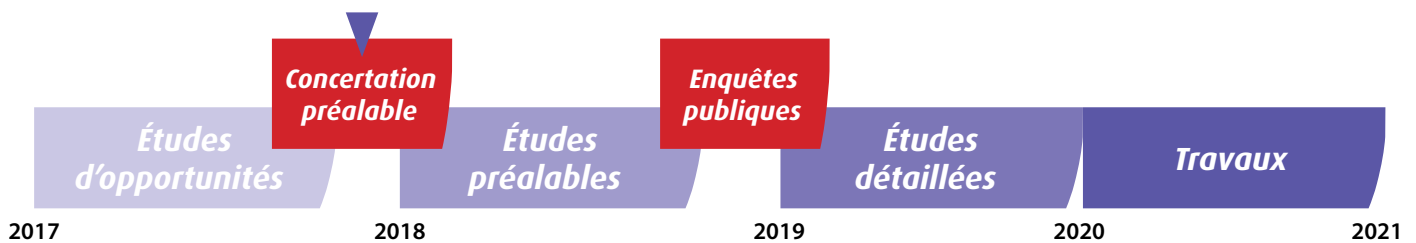
Provision de 4 millions d'euros, répartis entre l'État (50%), la Région Grand Est (25%) et le Département du Haut-Rhin (25%).

L'échangeur entre la Route Nationale 83 et la Route Départementale 106 situé à Guémar présente de nombreux dysfonctionnements. Face à ce constat, l'État, la Région et le Département du Haut-Rhin ont la volonté d'agir et de modifier cet échangeur.

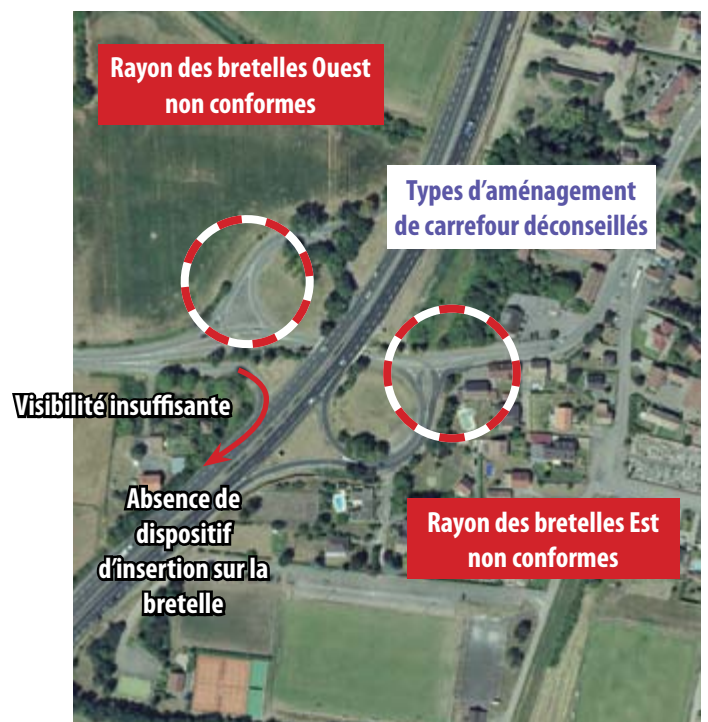
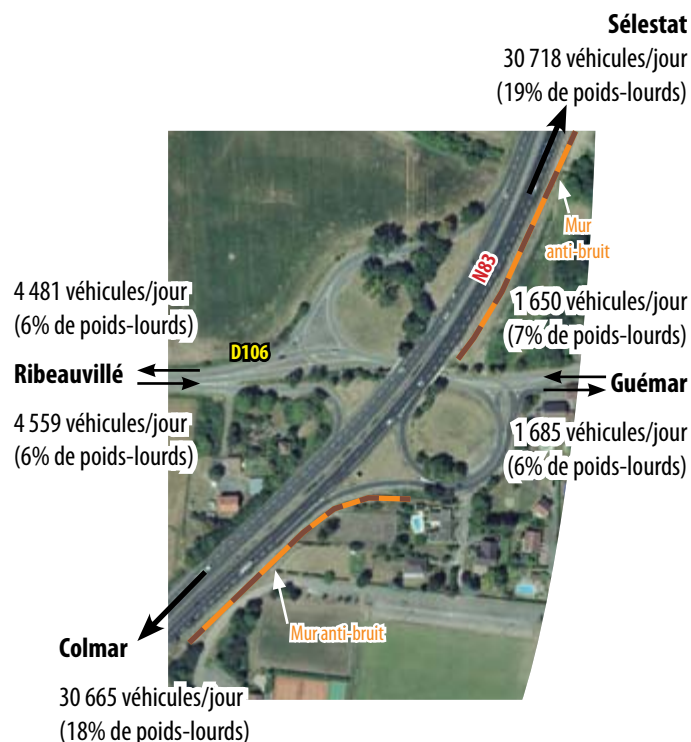
Cette concertation préalable vise à vous informer des différentes possibilités ou variantes envisagées tout en vous questionnant : Faut-il réaménager sur place ou construire un nouvel aménagement ? Vers quelle solution s'orienter ?

Vos avis, remarques, suggestions seront intégrés dans un bilan à l'issue de la consultation dont les conclusions permettront d'engager la poursuite des études.

Aussi, du 30 octobre au 24 novembre 2017, exprimez-vous pour enrichir ce projet.











L'existant : Un échangeur présentant des dysfonctionnements



Comment apprécier les différentes variantes ?

Les critères

Les objectifs du projet













Sécurité routière		Avoir un aménagement sécurisant
Evolution future du trafic		Être compatible en cas de hausse du trafic
Cycles et piétons		Avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux
Terrain / Foncier		Eviter la consommation foncière agricole ou naturelle et la démolition de maisons
Entrée d'agglomération		Diminuer la vitesse en entrée d'agglomération et valoriser cette dernière
Environnement sonore		Poursuivre les efforts de réduction des nuisances sonores sur la commune de Guémar
Environnement		Limiter l'impact sur l'environnement
Coût		Limiter le coût

Le code couleurs

Critère très positif vis-à-vis des objectifs	Critère positif vis-à-vis des objectifs	Critère négatif vis-à-vis des objectifs	Critère très négatif vis-à-vis des objectifs
--	---	---	--

Comprendre les dessins

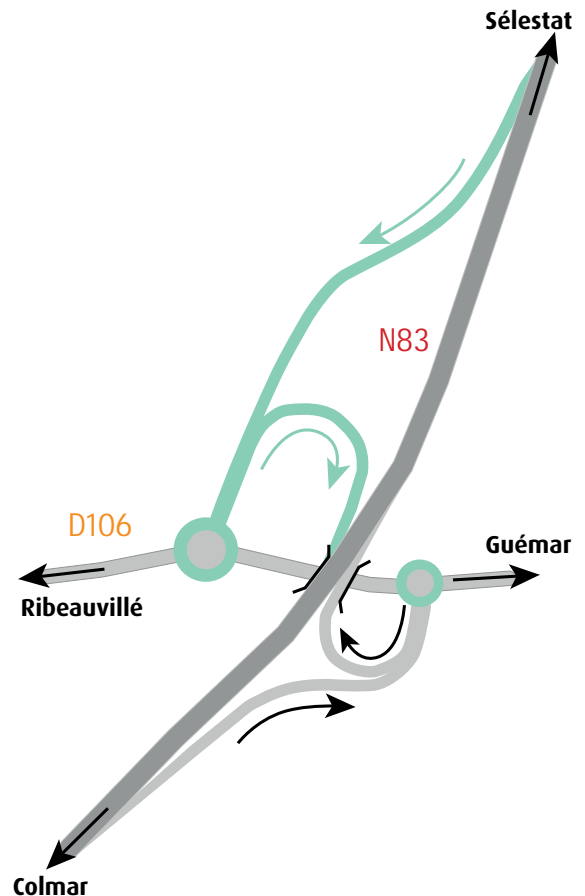
Les illustrations sont données à titre indicatif

	Voiries existantes		Pont existant
	Mouvement existant		Nouveau pont
	Nouvelle voirie		Mur antibruit existant
	Nouveau carrefour giratoire		Nouveau mur antibruit possible
	Mouvement modifié		Nouvelle voirie spécifique*
	Suppression (bretelle existante par exemple)		Mouvement spécifique*

* Accès restreint aux convois exceptionnels

Variante 1 : Sécuriser sans changer le fonctionnement

- ➔ Création de 2 giratoires en remplacement des carrefours actuels.
- ➔ Création de 2 bretelles à l'Ouest.
- ➔ Construction d'un pont pour franchir le Mulhbach.
- ➔ Elargissement du pont actuel de la RN83 pour une meilleure insertion de la bretelle à l'Ouest.
- ➔ Démolition des 3 bretelles Ouest.



Aménagement sécurisant à l'Ouest ; les bretelles à l'Est sont peu modifiées



Les giratoires facilitent les mouvements tournants



Les cheminements sont facilités



Consommation de terrains, notamment agricoles



Le giratoire à l'Est permet de signaler l'entrée d'agglomération en faisant ralentir les automobilistes



Identique à la situation actuelle



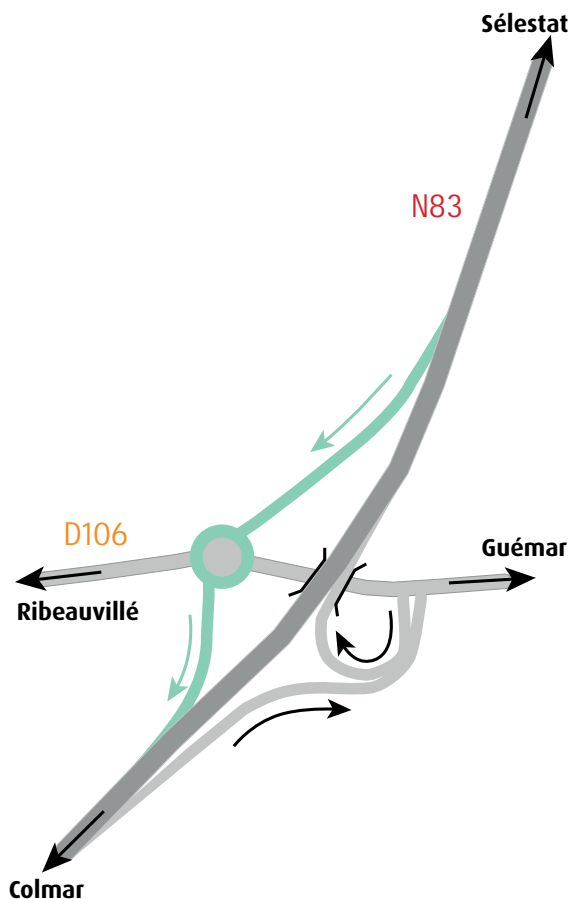
Impact de moyen à faible



3,3 millions d'euros

Variante 2 : Réaménagement partiel

- ➔ Création d'un giratoire en remplacement du carrefour actuel à l'Ouest.
- ➔ Création de 2 bretelles à l'Ouest.
- ➔ Elargissement du pont actuel de la RN83 pour une meilleure insertion de la bretelle à l'Ouest.
- ➔ Démolition des 3 bretelles Ouest.



Aménagement sécurisant à l'Ouest



A l'Est, le carrefour actuel pourrait créer des remontées de file sur la N83



Les cheminements sont facilités



Peu d'achat de terrain



La ligne droite en entrée d'agglomération est conservée



Identique à la situation actuelle



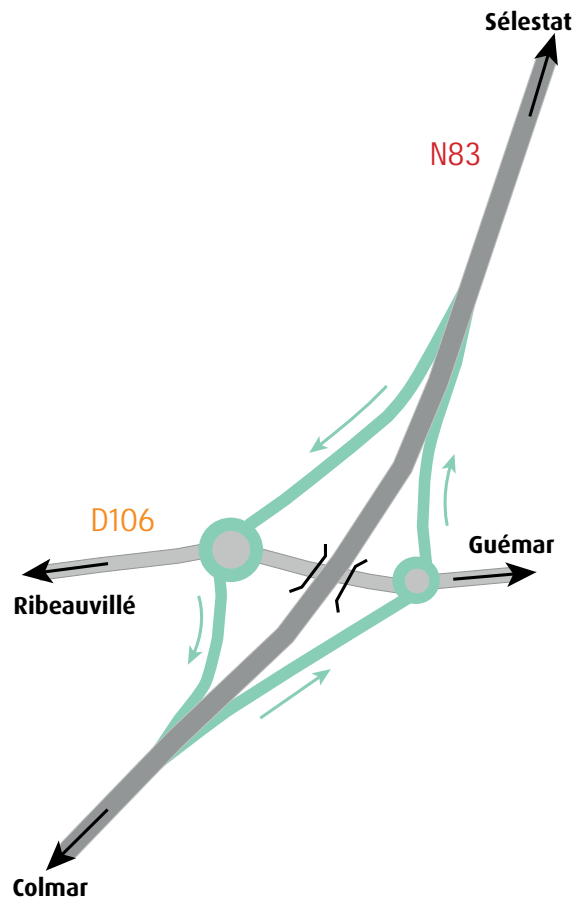
Impact faible



3 millions d'euros

Variante 3 : Réaménagement complet

- ➔ Création de 2 giratoires en remplacement des carrefours actuels
- ➔ Création de 4 bretelles
- ➔ Modification de 50 mètres du mur anti-bruit actuel
- ➔ Démolition des 3 bretelles Ouest et des 2 bretelles Est
- ➔ Possibilité de créer un mur anti-bruit complétant les dispositifs actuels



Aménagement sécurisant



Les giratoires facilitent les mouvements tournants



Les cheminements sont facilités



Peu d'achat de terrain



Le giratoire à l'Est permet de matérialiser l'entrée d'agglomération et fait ralentir les automobilistes



Nécessité de déplacer le mur antibruit existant mais possibilité de le compléter (+1M€)



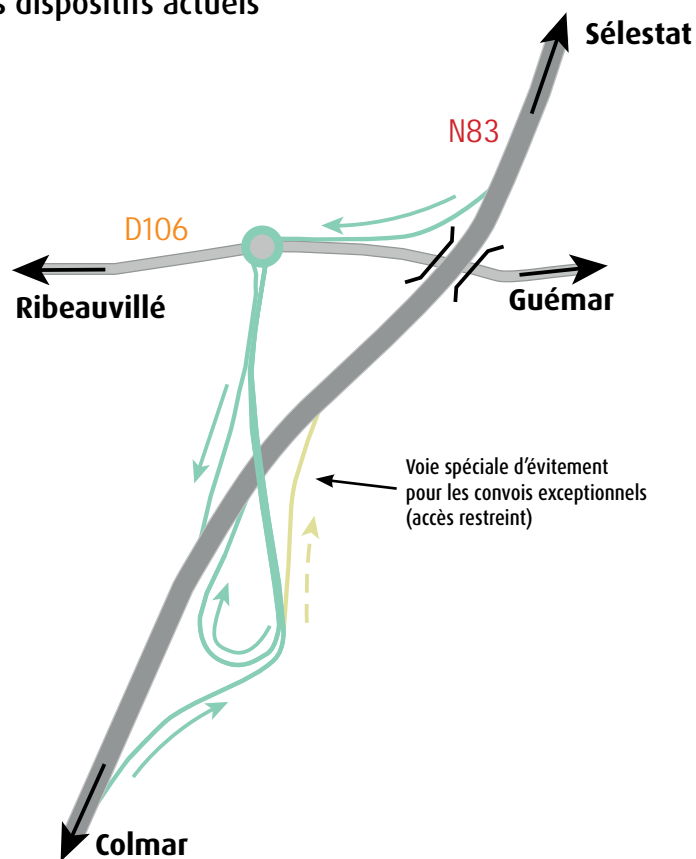
Impact faible



3,5 millions d'euros (+1M€ pour le mur anti-bruit)

Variante 4 : Construction d'un nouvel échangeur au Sud

- ➔ Création d'un giratoire et de 4 bretelles
- ➔ Création d'une voie spéciale d'évitement de l'ouvrage pour convois exceptionnels (accès restreint)
- ➔ Destruction des 3 bretelles Ouest et des 2 bretelles Est
- ➔ Construction de 2 ponts pour franchir le Lochbach et d'un pont pour les futures bretelles Est (Colmar > Guémar et Guémar > Sélestat)
- ➔ Possibilité de créer un mur anti-bruit complétant les dispositifs actuels



Aménagement sécurisant



Le giratoire facilite les mouvements tournants



Les cheminements sont facilités



Consommation importante de terrains agricoles et possibilité de rétroceder les terrains de l'échangeur actuel



L'entrée d'agglomération n'est pas matérialisée et survient après une ligne droite



Possibilité de compléter le mur antibruit (+1 million d'euros de travaux)



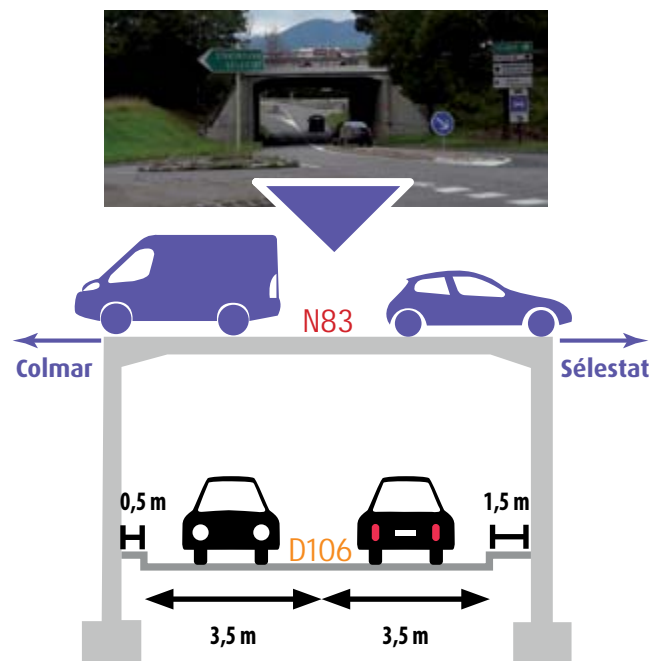
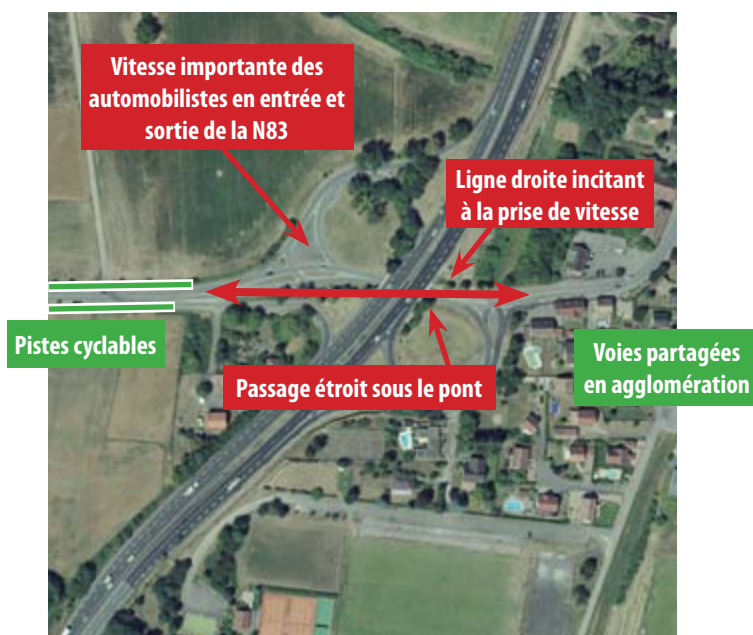
Impact de moyen à fort



6 millions d'euros (+1 million d'euros pour le mur antibruit)

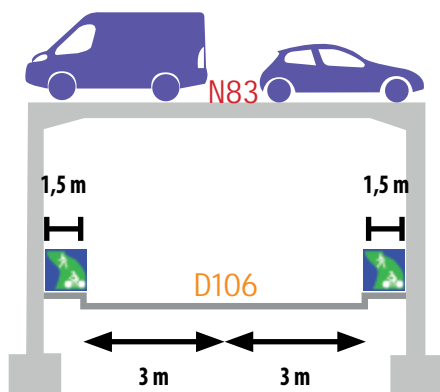
Modes doux : un aménagement nécessaire quelle que soit la variante

L'existant

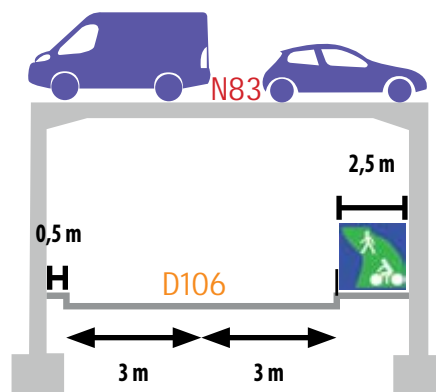


Le passage sous cet échangeur constitue un « point dur » entre les pistes cyclables menant à Ribeauvillé et la circulation en agglomération où cyclistes, piétons et automobilistes partagent aisément la voirie.

Variante d'aménagement cyclable unidirectionnel



Variante d'aménagement cyclable bidirectionnel



Votre avis nous intéresse

Informez-vous

- ➔ Lors des expositions publiques qui se tiendront à la **Mairie de Guémar** et sur la **route de Sélestat à Guémar** (arrêt de car Mairie)
- ➔ Sur notre page internet : www.grand-est.developpement-durable.gov.fr

Exprimez-vous:

- ➔ Sur le registre ouvert à la mairie
- ➔ Par courriel adressé à : moa-str.dreal-grand-est@developpement-durable.gov.fr
- ➔ Par courrier adressé à la **DREAL Grand Est** en postant la carte T jointe à cette plaquette

Rencontrez-nous

- ➔ Lors des permanences : **le 2 novembre (9h-12h)**
le 23 novembre 2017 (14h-18h)
- ➔ Lors de la réunion publique : **le jeudi 9 novembre 2017 à 19h00** à la **salle des fêtes de Guémar**